



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/103
14 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997
Point 7 c) de l'ordre du jour

RAPPORTS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES :
QUESTIONS SOCIALES

Mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse
d'ici à l'an 2000 et au-delà

Coopération de l'Organisation des Nations Unies avec le
Gouvernement portugais aux fins de l'organisation de
la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse,
Lisbonne, 8-12 août 1998

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 12	2
I. MISSION DE PLANIFICATION : 12-14 MAI 1997	13	4
II. ACCORD PRÉLIMINAIRE ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS	14 - 25	4

Annexes

I. RÉUNIONS MINISTÉRIELLES RÉGIONALES (1997-1998) QUI CONTRIBUERONT À LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE MONDIALE CONSACRÉE À LA JEUNESSE		8
II. CONSULTATIONS ET RÉUNIONS INTERNATIONALES EN VUE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE MONDIALE CONSACRÉE À LA JEUNESSE (CALENDRIER PROVISOIRE)		12



INTRODUCTION

1. Par sa résolution 50/81 du 14 décembre 1995, l'Assemblée générale a adopté le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, qui est annexé à ladite résolution.
2. Au paragraphe 123 du Programme d'action, l'Assemblée générale a invité les ministres de la jeunesse des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie orientale, qui tiennent actuellement des conférences régionales et interrégionales, à intensifier leur coopération et à envisager de se réunir régulièrement au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ces réunions devant offrir un cadre approprié pour un débat mondial axé sur les questions concernant la jeunesse.
3. Au paragraphe 124 du Programme d'action, l'Assemblée générale a invité les organes et organismes des Nations Unies s'occupant des jeunes à appuyer les travaux des conférences susmentionnées.
4. Au paragraphe 118 du Programme d'action, l'Assemblée générale a engagé les réunions intergouvernementales régionales des ministres de la jeunesse, en coopération avec les commissions régionales concernées de l'Organisation des Nations Unies, les organisations intergouvernementales régionales et les organisations non gouvernementales régionales de jeunes, à contribuer à leur manière à la formulation, à l'application et à l'évaluation des mesures prises au niveau régional, et à faire périodiquement le point des programmes régionaux en faveur des jeunes.
5. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà (A/52/60-E/1997/6) propose de prendre des mesures pour donner suite aux recommandations générales du Programme d'action; un rapport a été présenté à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la Commission du développement social, sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action.
6. À sa trente-cinquième session, la Commission du développement social a adopté la résolution 35/2, intitulée "Emploi productif et modes de subsistance durables", dans laquelle figure un ensemble de conclusions convenues concernant l'emploi productif et les modes de subsistance durables. La Commission a décidé de transmettre les conclusions au Conseil économique et social à titre d'apport à la réunion de haut niveau de sa session de fond de 1997. Dans la section VIII des conclusions, la Commission a recommandé d'intensifier les efforts visant à intégrer les jeunes dans le monde du travail en leur offrant la possibilité d'acquérir une éducation de base suffisante et des qualifications professionnelles adéquates, et en axant la formation et l'expérience professionnelle sur leurs besoins spécifiques. Elle a indiqué qu'il fallait s'efforcer en particulier de les aider, spécialement ceux qui ont quitté l'école prématurément et n'ont pratiquement aucune qualification, en leur offrant soit un emploi, soit une formation. À cet égard, la Commission s'est félicitée de l'offre du Gouvernement portugais d'accueillir en août 1998, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, une conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse qui traiterait, entre autres questions, de l'emploi

des jeunes. La Commission a appelé tous les États Membres, les programmes et institutions du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales de jeunes et les organisations intergouvernementales à appuyer la Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse.

7. À sa trente-cinquième session, la Commission a également recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution (projet de résolution IV)¹ dans lequel le Conseil économique et social se félicitait de l'offre du Gouvernement portugais qui se propose d'accueillir une conférence mondiale des ministres de la jeunesse sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

8. Au paragraphe 2 du projet de résolution, le Conseil demanderait à tous les États Membres, à tous les organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux commissions régionales et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, notamment aux organisations s'occupant des jeunes, de tout mettre en oeuvre pour appliquer le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, en tenant compte de leur expérience, leur situation et leurs priorités.

9. Au paragraphe 6 du même projet, le Conseil noterait avec satisfaction que le Gouvernement portugais a accepté d'apporter son soutien pour permettre la participation des ministres de la jeunesse des pays les moins avancés, tels que ceux-ci ont été définis par l'Assemblée générale.

10. Au paragraphe 8, le Conseil recommanderait que le rapport de la Conférence soit présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, par l'entremise de la Commission du développement social à sa trente-septième session.

11. À sa trente-cinquième session, la Commission a également approuvé la déclaration suivante du Président :

"Le fait que l'Organisation des Nations Unies coopère avec le Gouvernement portugais à l'organisation de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse et des réunions préparatoires ne signifie pas pour la Commission que l'Organisation parraine la Conférence et n'entraîne pas pour cette dernière d'incidences financières. Toute aide que l'Organisation des Nations Unies fournira pour la tenue de la Conférence mondiale et les réunions préparatoires sera remboursée le cas échéant par le Gouvernement portugais.

Il est également entendu que le concours apporté à cette fin à l'Organisation des Nations Unies sera conforme aux politiques suivies par l'Organisation concernant les réunions et conférences tenues sous ses auspices, telles qu'elles sont définies dans les résolutions et décisions pertinentes de l'ONU. La nature et la portée de la coopération de l'ONU avec le Gouvernement portugais feront l'objet d'un accord qui sera conclu entre eux le plus tôt possible et le Conseil économique et social rendra compte à sa session de fond de 1997 de la façon dont les choses progressent²."

12. Le présent rapport intérimaire a été établi conformément à la demande susmentionnée.

I. MISSION DE PLANIFICATION : 12-14 MAI 1997

13. Le Gouvernement portugais a invité une mission de planification de l'Organisation des Nations Unies, sans frais pour celle-ci, à se réunir pendant trois jours avec des représentants du Gouvernement à Lisbonne, du 12 au 14 mai, afin d'élaborer un accord. Cette première rencontre entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais a donné lieu à un accord préliminaire présenté ci-après.

II. ACCORD PRÉLIMINAIRE ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS

14. L'objet de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, qui sera organisée en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, est exposé dans la résolution 50/81 de l'Assemblée générale, intitulée "Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà" (annexe, par. 123, et 124 et par. 118), et dans le projet de résolution IV (voir par. 7 à 10 plus haut), dont la Commission du développement social, à sa trente-cinquième session, a recommandé l'adoption au Conseil économique et social.

15. La Conférence se tiendra à Lisbonne (Portugal) du 8 au 12 août 1998.

16. Les buts et objectifs de la Conférence découlent des textes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social mentionnés ci-dessus, qui soulignent que la Conférence devrait offrir un cadre approprié pour un débat mondial axé sur les questions concernant la jeunesse et contribuer à examiner, évaluer et faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. À l'issue de la Conférence, les ministres de la jeunesse devraient adopter la déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse afin de promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà grâce à l'adoption de mesures intersectorielles plus ciblées aux niveaux régional, national et local/municipal.

17. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais sont convenus de mener les activités préparatoires ci-après, sans que cela n'entraîne de frais pour l'Organisation :

a) Organisation de consultations informelles sur les résultats de la Conférence (à savoir le projet de déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse) entre les États Membres de l'Organisation à la session de fond de 1997 du Conseil économique et social et à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre des points de l'ordre du jour relatifs au développement social (y compris la jeunesse);

b) Coordination avec les réunions interrégionales et régionales de ministres de la jeunesse afin que les ministres tiennent des discussions préparatoires (voir annexe I plus bas);

c) Création d'un comité permanent composé de représentants d'organisations intergouvernementales régionales qui organisent des réunions de ministres de la jeunesse (voir annexe I plus bas) et d'au moins deux représentants de ministères de la jeunesse dans chacune des cinq régions couvertes par l'Organisation des Nations Unies afin de coordonner les préparatifs de fond de la Conférence mondiale (voir annexe II plus bas).

18. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais sont également convenus d'organiser des réunions interorganisations sur la jeunesse et des consultations avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent des jeunes afin d'élaborer leur apport de fond respectif à la Conférence mondiale (voir annexe II plus bas).

19. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais sont convenus des catégories de participants ci-après, sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, soit au total quelque 700 participants :

a) Cent quatre-vingt-cinq États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

b) Huit États non membres de l'Organisation reconnus par l'Assemblée générale ou par les commissions régionales de l'Organisation (dans ce dernier cas comme membres associés) : îles Cook, Saint-Siège, Kiribati, Nauru, Nioue, Suisse, Tonga et Tuvalu;

c) Une organisation invitée par l'Assemblée générale à participer en tant qu'observateur à ses sessions et aux travaux de toutes les conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies;

d) Des observateurs (organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées par l'ONU et organismes du système des Nations Unies);

e) Des consultants et spécialistes des questions ayant trait à la jeunesse invités, après consultation, par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais;

f) Des représentants des médias accrédités par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais, ayant accès à toutes les séances publiques de la Conférence mondiale.

20. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais ont décidé de continuer d'étudier la question du nombre de fonctionnaires de l'Organisation nécessaires pour assurer les services de la Conférence. Ces détails seront fixés dans l'accord final entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais. Le Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Lisbonne participera aux réunions du Comité interministériel d'organisation de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse afin d'offrir ses conseils sur toutes les questions relatives à l'information et de définir les modalités de la contribution du Département de l'information à la préparation, à l'organisation et au suivi de la Conférence, sans frais pour l'Organisation des Nations Unies.

21. Conformément à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil économique et social, le Gouvernement portugais a confirmé qu'il veillerait à ce que les trois langues de travail officielles du Conseil (anglais, espagnol et français) soient utilisées pendant la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse et à ce que les autres langues officielles de l'Organisation (arabe, chinois et russe) y soient ajoutées si les États Membres allouaient suffisamment de fonds extrabudgétaires à cet effet.

22. Le Gouvernement portugais a confirmé son intention de couvrir, si besoin est, la totalité des dépenses afférentes à la participation à la Conférence mondiale des 49 pays les moins avancés recensés par l'Assemblée générale. La politique de l'Organisation des Nations Unies en la matière veut qu'au moins une personnalité du gouvernement (de préférence le ministre de la jeunesse) de chacun des 49 pays les moins avancés participe à la Conférence. Le gouvernement hôte est convenu de suivre cette politique.

23. Concernant les activités des organisations non gouvernementales avant ou pendant la Conférence mondiale, le Gouvernement portugais a alloué des fonds au Conseil national portugais de la jeunesse pour qu'il accueille la troisième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies au Portugal, conformément aux résolutions 44/59 et 50/81 de l'Assemblée générale, durant la semaine précédant la Conférence mondiale (3-7 août 1998). L'objectif est de rassembler les représentants des organisations non gouvernementales, des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales qui s'occupent des jeunes afin de contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse en définissant et en appuyant des initiatives communes visant à servir les buts du Programme d'action mondial et à mieux répondre aux intérêts de la jeunesse. Le Gouvernement a recommandé que les représentants du Forum mondial de la jeunesse présentent les résultats de leurs travaux à la Conférence mondiale lors de la séance plénière d'ouverture. Les comités de planification des deux manifestations continueront d'examiner en détail les possibilités de coopération. L'idée d'organiser d'autres rassemblements d'organisations non gouvernementales durant la Conférence mondiale (8-12 août 1998) sera débattue ultérieurement au stade de la planification par les organisations concernées, en coopération avec le Gouvernement portugais et l'Organisation des Nations Unies.

24. Le Gouvernement a indiqué qu'il s'occuperait entièrement des questions ayant trait au statut juridique et à la sécurité, des services d'information de la Conférence mondiale ainsi que de toutes les questions relatives aux locaux, au matériel, aux équipements collectifs et aux fournitures, au personnel local, à la réception des personnalités et de leurs délégations à l'aéroport, aux formalités douanières, etc. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais sont convenus de poursuivre l'examen de ces questions. Le Gouvernement a déjà fait 700 réservations dans des hôtels trois, quatre et cinq étoiles de Lisbonne pour les participants à la Conférence. Tous ces aspects seront examinés plus en détail par les représentants de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement portugais lors des missions de planification qui se dérouleront en 1997 et 1998.

25. Le Secrétaire général tient à remercier le Gouvernement portugais de l'appui extraordinaire qu'il prête à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Notes

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 6 (E/1997/26), chap. I, sect. A.

² Ibid., chap. II, par. 53.

Annex I

CALENDAR OF REGIONAL MEETINGS OF GOVERNMENT MINISTERS RESPONSIBLE
FOR YOUTH (1997-1998) WHICH WILL CONTRIBUTE TO THE PREPARATIONS
FOR THE WORLD CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR YOUTH

16-19 February 1997, Cairo, Egypt

League of Arab States
Arab Council of Ministers Responsible for Youth and Sports

Contact:
Youth and Sports Department
League of Arab States (LAS)
37 Avenue Kherredine Pacha
Tahrir Square
CAIRO
Egypt
Tel: + 202 1 575 0511
Fax: + 202 1 740 331

April 1997, Bangkok, Thailand

Association of Southeast Asian Nations (ASEAN)
Meeting of Ministers Responsible for Youth, Bureau Meeting

Contact:
ASEAN Subcommittee on Youth
c/o National Youth Bureau
Office of the Prime Minister
Government of Thailand
618 Thanon Kitom Makkasan
Phaya Thai, Bangkok, 10400 Thailand
Tel: + 90 312 417 1124
Fax: + 90 312 425 8192

11-12 August 1997, Noumea, New Caledonia

South Pacific Meeting of Ministers
Responsible for Youth, South Pacific Commission (SPC)

Contact:
South Pacific Commission
Youth Development Department
BP D 5 Noumea. CEDEX
New Caledonia
Tel: + 687 26 20 00
Fax: + 687 26 38 18

October 1997 (exact date to be advised)

Caribbean Community (CARICOM) Conference of Ministers
Responsible for Youth

Contact:

Ms. Heather Johnson
Deputy Programme Manager
CARICOM Secretariat
Bank of Guyana Building
P.O. Box 10827
Georgetown
Guyana
Tel: + 592 2 519 51-5
Fax: + 592 2 67816

12-13 December 1997, Seychelles

Indian Ocean Commission Conference of Ministers
Responsible for Youth

Contact:

Mr. Eric Arnephy
Director-General
Ministry of Youth and Sports
Seychelles
Tel: + 248 225766
Fax: + 248 22 4733

February/March 1998 (date and venue to be confirmed)

OAU African Conference of Ministers
Responsible for Youth

Contact:

Mr. Valentine K. Ntandayarwo
Acting Director, ESCAS Department
Organization of African Unity (OAU)
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: + 251 151 77 00
Fax: + 251 151 30 36

27-29 April 1998, Bucharest, Romania

Fifth session of the European Meeting of Ministers
Responsible for Youth, Council of Europe

Contact:

European Youth Centre
Council of Europe, F-67075
Strasbourg, Cedex, France
Tel: + 33 88 41 2300
Fax: + 33 88 41 2777

13-15 May 1998, Kuala Lumpur, Malaysia

Third session of the Commonwealth Meeting of Ministers
Responsible for Youth, Commonwealth Youth Programme

Contact:

Commonwealth Secretariat
Marlborough House, Pall Mall
London, SW1Y 5HX
United Kingdom
Tel: + 44 171 747 6463
Fax: + 44 171 930 1647

June 1998, Bangkok, Thailand

Second session of the Asia-Pacific Meeting of Senior Government
Officials Responsible for Youth, ESCAP

Contact:

Human Resources Section
Social Development Division
United Nations Economic and Social Commission
for Asia and the Pacific (ESCAP)
United Nations Building
Rajdamnern Avenue
Bangkok, Thailand
Tel: + 662 288 1234
Fax: + 662 288 1030

3-4 August 1998, Lisbon, Portugal

First session of the Conference of Ministers Responsible
for Youth of the Portuguese-Speaking Countries

Contact:

Secretary of State for Youth Affairs
Office of the President of the Council of Ministers
Government of Portugal
Rua Professor Gomes Teixeira
P-1350 Lisbon, Portugal
Tel: + 351 1 397 7703
Fax: + 351 1 397 8336

5-7 August 1998, Lisbon, Portugal

Ninth session of the Ibero-American Conference of Ministers
Responsible for Youth, Ibero-American Youth Organization

Contact:

Organización Ibero Americana de Juventud (OIJ)
Plaza de Colon, 2
Torre II-6 B
28046 Madrid
Spain
Tel: + 341 319 53 04
Fax: + 341 319 90 55

8-12 August 1998, Lisbon, Portugal

World Conference of Ministers Responsible
for Youth, in cooperation with the United Nations

Contact:

Secretary of State for Youth Affairs
Office of the President of the Council of Ministers
Government of Portugal
Rua Professor Gomes Teixeira
P-1350 Lisbon, Portugal
Tel: + 351 1 397 7703
Fax: + 351 1 397 8336

Annex II

CALENDAR OF INTERNATIONAL CONSULTATIONS AND MEETINGS TO PREPARE FOR
THE WORLD CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR YOUTH (TENTATIVE)

21-23 July 1997, Geneva

Substantive session of 1997 of the Economic and Social Council:
discussion on agenda item 7 (c) (Social questions), including the
World Conference of Ministers Responsible for Youth

20-24 October 1997, New York

Discussions in the General Assembly, fifty-second session: Third
Committee item concerning the implementation of the World Programme of
Action for Youth to the Year 2000 and Beyond

October/November 1997, Lisbon, New York or Geneva

First Meeting of the Steering Committee for the World Conference of
Ministers Responsible for Youth

Inter-Agency Meeting on Youth and Youth NGO Consultation to prepare
for the World Conference of Ministers Responsible for Youth

January/February 1998, New York, Lisbon or Geneva

Second Meeting of the Steering Committee for the World Conference of
Ministers Responsible for Youth

Inter-Agency Meeting on Youth and Youth NGO Consultation to
prepare for the World Conference of Ministers Responsible for
Youth

May/June 1998, Lisbon or Geneva

Feasibility of the third meetings of these groups to be decided.